



Regroupement familial

Par **Clomeg**, le **31/05/2021** à **04:01**

Bonjour, comment faire venir ma 1ere fille de 10ans de la côte d'ivoire le plus vite possible si son père s'y oppose alors qu'il n'est pas là pour s'occuper d'elle et pour cela il l'a déposé chez sa sœur dans une autre ville ?elle souffre de mon absence et cela fait 2 que je ne l'ai pas vu .je signale que suis mariée à 1 français avec qui j'ai eu 2 enfants et que j'ai rejoint il ya 2 ans

Par **youris**, le **31/05/2021** à **10:12**

bonjour,

je ne connais pas le droit de la côte d'ivoire, mais je pense qu'il sera difficile de faire venir votre fille mineure, sans doute de nationalité ivoirienne en france sans l'accord du père qui a les mêmes droits sur votre enfant commun que vous.

je pense que c'est vous qui avez décidé de quitter la côte d'ivoire en laissant votre enfant avec son père en côte d'ivoire.

en france, à défaut d'arrangement amiable entre les parents relatifs à la garde de leur enfant, il faudrait saisir le juge aux affaires familiales.

salutations